

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

Présents : MM. BAILLY – BENEDIT – CAUCHOIS – CAUQUY – FONTENAT – GIREAU – GROSSAT – GUDERZO – JACQUET – JOUSSEAU – LUGAND – MARMILLON – MERCIER – MONNET – PERRAUT – PHILIBERT - PIERROT – MME PRADEL – MM. REY – TOURNIER-BILLON – VERNE – VOISIN

BUDGET EXECUTE

Intervention de M. Dominique CAUQUY, Trésorier

1/ Rappel des principes

L'exécution du budget est du ressort :

- du Président qui est ordonnateur des dépenses et des recettes,
- du Trésorier chargé :
 - du paiement des dépenses,
 - du recouvrement des recettes,
 - de la tenue de la comptabilité de la Chambre,
- de la Commission des Marchés chargée d'examiner les marchés de travaux et de fournitures dont le montant est supérieur au seuil retenu pour l'application des marchés publics,
- de la Commission des Finances chargée d'émettre un avis sur les comptes et sur les projets de délibérations ayant une incidence budgétaire.

En outre, depuis la réforme comptable, les comptes doivent être certifiés par un commissaire aux comptes.

2/ Exécution du budget 2011

2.1/ Opérations de fonctionnement

2.1.1/ *Charges*

Nous avons prévu au budget rectificatif 2011 un total de charges de 9 356 882 €. Les charges réelles se sont élevées à 8 187 829 € selon le détail suivant :

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

	Rectificatif 2011	Rectificatif 2011 hors opérations exceptionnelles	Exécuté 2011
Achats marchandises	14 180 €	14 180 €	21 839 €
Salaires	2 988 802 €	2 988 802 €	2 891 255 €
Charges sociales	1 350 291 €	1 350 291 €	1 378 967 €
Achats et charges externes	2 303 881 €	2 303 881 €	2 200 436 €
Impôts et taxes	432 530 €	432 530 €	418 819 €
Dotations amort. et prov.	387 198 €	387 198 €	439 924 €
Concours financiers (1)	1 827 392 €	961 392 €	699 871 €
Intérêts des emprunts	25 663 €	25 663 €	21 581 €
Charges except. et IS	26 945 €	26 945 €	115 136 €
Total des charges	9 356 882 €	8 490 882 €	8 187 829 €
Résultat bénéficiaire	-	159 002 €	1 089 617 €
Total général	9 356 882 €	8 649 884 €	9 277 446 €

(1) dont :

- au titre du fonds formation : attribué en 2010 mais versé en 2011 44 K€, MFR Cormaranche 20 K€, CECOF 15 K€, IUT 5 K€, LP du Bugey 2 K€, MFR Balan 2 K€ ; attribué en 2011 80 K€, AFPMA 20 K€, MFR Cormaranche 19 K€, LP Bérard 11 K€, LP Charpak 12 K€, CFA BTP 12 K€, LP du Bugey 3 K€, CEUBA 3 K€.

- au titre du fonds R&D 88 K€ : Alimentec FDR 30 K€, CCIR cluster AFT 20 K€, MSM Signalétic 5K€, Tick'access 5 K€, Formkraft 5 K€, Giraudet 4 K€, Jalet 3 K€, BMB Médical 3 K€, FPSA 3 K€, Tissages Nicollet 3 K€, SN la Bresse 2 K€, Pic Bois gravures 2 K€, Guillet 2 K€, Guillaubez 1 K€.

- au titre du fonds en faveur des entreprises 22 K€ : Fontenat TP 10 K€, Bergoz 6 K€, Herwey 3 K€, 19 autres 5 K€.

2.1.2/ Produits

Comment avons-nous financé ces charges ? Nous avons prévu un total de produits de 8 799 884 €. Ils se sont élevés à 9 277 446 € selon le détail ci-après :

	Rectificatif 2011	Rectificatif 2011 hors opérations exceptionnelles	Exécuté 2011
Ressource fiscale	7 539 198 €	7 539 198 €	7 959 690 €
Ventes	36 000 €	36 000 €	39 824 €
Production vendue	558 913 €	558 913 €	615 179 €
Subventions	339 086 €	339 086 €	331 603 €
Produits financiers	100 000 €	100 000 €	169 541 €
Reprise sur provisions	150 000 €	-	82 482 €
Produits exceptionnels	76 687 €	76 687 €	79 128 €
Total des produits	8 799 884€	8 649 884 €	9 277 446 €
Résultat déficitaire	556 998 €	-	-
Total général	9 356 882 €	8 649 884 €	9 277 446 €

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

2.2/ Résultat de l'exercice

En conséquence, le résultat de l'exercice 2011 peut se résumer ainsi :

	Rectificatif 2011	Rectificatif 2011 hors opérations exceptionnelles	Exécuté 2011
Total des produits	8 799 884 €	8 649 884 €	9 277 446 €
Total des charges	9 356 882 €	8 490 882 €	8 187 829 €
Résultat	-556 998 €	159 002 €	1 089 617 €

2.3/ Capacité d'autofinancement

Le calcul de la capacité d'autofinancement est le suivant :

	Rectificatif 2011	Rectificatif 2011 hors opérations exceptionnelles	Exécuté 2011
<u>Eléments d'augmentation :</u>			
Valeur comptable cession			2 729 €
Dotations amort. et prov.	387 198 €	387 198 €	439 925 €
Résultat positif		159 002 €	1 089 617 €
Total augmentation	387 198 €	546 200 €	1 532 271 €
<u>Eléments de diminution :</u>			
Produits exceptionnels capital			4 661 €
Subventions virées au résultat	76 687 €	76 687 €	74 462 €
Reprise sur amort.	150 000 €		83 796 €
Déficit de l'exercice	556 998 €		
Total diminution	772 685 €	76 687 €	162 919 €
Capacité d'autofinancement	-396 487 €	469 513 €	1 369 352 €

2.4/ Opérations en capital

	Rectificatif 2011	Rectificatif 2011 hors opérations exceptionnelles	Exécuté 2011
<u>Emplois :</u>			
Immobilisations incorporelles	38 615 €	38 615 €	3 363 €
Immobilisations corporelles	98 500 €	98 500 €	212 381 €
Immobilisations financières*	-	-	444 700 €
Remboursement des emprunts	336 048 €	336 048 €	336 302 €
Augmentation des stocks			2 153 €
Total des emplois	473 163 €	473 163 €	998 899 €
<u>Ressources :</u>			
Capacité d'autofinancement	-396 487 €	469 513 €	1 369 351 €
Cession immobilisations financières			4 661 €
Subventions d'équipement	40 500 €	40 500 €	17 638 €
Total des ressources	-355 987 €	510 013 €	1 391 650 €
Prélèvement sur fonds de roulement	829 150 €	-	-
Excédent du fonds de roulement	-	36 850 €	392 751 €

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

** apport aux fonds de prêt des associations de prêt à la création reprise, vote en juin 2009 d'une enveloppe de 1 M€ sur 2 exercices financée par affectation du fonds de roulement. Les associations ont bénéficié de : 180 K€ Ain Val de Saône Entreprendre, 80 K€ Val de Saône Dombes Initiatives, 89 K€ Centre Ain initiatives, 96 K€ Plain de l'Ain Côtières Initiatives.*

3/ Bilan

Le bilan au 31 décembre 2011 se présente donc comme suit :

3.1/ A l'actif

A l'actif (en milliers d'euros)	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles	108	129
Immobilisations corporelles	3 632	3 446
Immobilisations financières	180	623
Sous-total actif immobilisé	3 920	4 198
Stocks	15	13
Créances	407	544
Valeurs mobilières de placement	8 786	9 340
Disponibilités	492	105
Sous-total actif circulant	9 701	10 002
Comptes de régularisation (1)	176	125
TOTAL ACTIF	13 797	14 325

(1) charges constatées d'avances concernant l'ajustement des fournitures non stockables, les diverses factures d'assurances, les titres de restauration, les abonnements, les charges du FIT,...

3.2/ Au passif

Au passif (en milliers d'euros)	Net au 31/12/2010	Net au 31/12/2011
Ecart d'ouverture	2 322	2 322
Report à nouveau	5 925	6 966
Subventions d'investissement	321	264
Résultat de l'exercice	1 041	1 090
Sous-total capitaux propres	9 609	10 642
Provisions pour risques	19	3
Provisions pour charges	1 466	1 480
Sous-total provisions pour risques et charges	1 485	1 483
Emprunts et dettes financières	959	623
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	402	339
Dettes fiscales et sociales	858	865
Autres dettes	428	204
Sous-total dettes	2 647	2 031
Comptes de régularisation (2)	56	169
TOTAL PASSIF	13 797	14 325

(2) produits constatés d'avances concernant la quote-part des subventions et les redevances de formation.

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

3.3/ Etat du fonds de roulement

Le fonds de roulement (FDR) se présente ainsi :

Fonds de roulement au 31/12/2011	8 550 214 €
Eléments d'affectation du FDR (AG du 26 mars 2012) :	1 596 800 €
- Fonds en faveur des entreprises : 40 000 €	
- Fonds pour projet d'enseignement : 40 000 €	
- Fonds de prêts des plateformes : 1 516 800 €	
Eléments d'affectation du FDR (AG antérieure) :	1 000 000 €
- Rénovation Ainterexpo : 1 000 000 €	
Fonds de roulement non affecté	5 953 414 €

4/ Filiales et participations

La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain ne détient aucune participation supérieure à 50%.

5/ Entités liées à la Chambre

5.1/ Pôle Européen de Plasturgie (PEP)

Le statut juridique du PEP est celui d'une association. La participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain se présente sous la forme d'un apport en 3 tranches d'un montant de 1,83 millions d'euros, assorti d'un droit de reprise. Cet apport est entièrement provisionné. Le dernier résultat approuvé est négatif de 43 K€ et la situation nette s'élève à 3 278 K€.

5.2/ Syndicat mixte Alimentec (SMTA)

Le statut juridique du SMTA est celui d'un syndicat mixte. Ce syndicat a pour objet de faire fonctionner la plate-forme Alimentec. Il est composé :

- de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain,
- du Département de l'Ain,
- de la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

La participation de la Chambre revêt la forme d'une subvention de 61 K€ en 2011. Au dernier arrêté des comptes approuvé, le résultat s'élève à 2 K€ et la situation nette à 1 030 K€.

5.3/ Groupe Ecole Supérieure de Commerce et d'Industrie de l'Ain (ESCI)

Le statut juridique de l'ESCI est celui d'une association. La subvention allouée par notre Compagnie s'est élevée à 240 K€ en 2011, jusqu'en août 2011, avant la liquidation de l'association. Le dernier exercice de 16 mois a été arrêté au 31/12/2011 avec un chiffre d'affaires de 1 650 K€ et un résultat de 343 K€, et une situation nette de -382 K€.

5.4/ Agence économique du pays de Gex

La Chambre assure au Centre d'Affaires Internationales de Ferney-Voltaire la domiciliation postale estimée pour l'exercice 2011 à un montant de l'ordre de 1 K€.

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

5.5/ Fédération des unions d'artisans et commerçants de l'Ain (FEUDAC)

Suite à la décision d'assemblée générale du 29 juin 2009, la Chambre mobilise des moyens administratifs au bénéfice de cette association. Le montant estimé de ce soutien pour l'exercice 2011 est de 2 K€.

6/ Annexe

La réglementation en vigueur fait obligation à l'Assemblée de voter l'annexe aux comptes de l'exercice. Cette annexe a pour objet de mettre en évidence les faits caractéristiques de l'exercice et de permettre une meilleure compréhension du bilan et du compte de résultat.

Au titre des faits caractéristiques de l'exercice, nous avons noté que :

- la Chambre a repris en gestion le bâtiment école du site Alimentec à compter du 1^{er} septembre 2011, après le départ de l'association ESCI de l'Ain, et y a accueilli la première année de sa formation Ecole de Gestion et de Commerce (avec 16 étudiants),
- la Chambre a procédé aux versements des fonds des traités d'apports aux fonds de prêts des associations de prêts d'honneur pour un montant total de 444 700 €.

7/ Rapport spécial du Président à l'assemblée sur les marchés

Conformément aux dispositions de l'article 63 du règlement intérieur, relatives aux conditions de passation des marchés publics, le rapport sur les marchés passés par le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain en vertu de son habilitation est transmis avec la convocation à l'Assemblée Générale du 25 juin 2012. Ce rapport sera annexé à la délibération.

8/ Rapport de la Commission des Finances

Il a été demandé à la Commission des Finances d'émettre un avis sur le projet de budget exécuté 2011. La Commission des finances qui s'est tenue le 8 juin 2012 a émis un avis favorable sur ce projet de budget exécuté 2011.

Monsieur Jean-Claude REY va vous donner lecture de cet avis.

Parole à Jean-Claude REY

La Commission des Finances s'est réunie le 8 juin 2012 afin d'émettre un avis sur le budget exécuté de l'année 2011.

"Après étude du dossier et échanges de vues, la Commission des Finances a rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents sur le budget exécuté de l'année 2011."

LG	JMB

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

9/ Rapport du Commissaire aux comptes

Mikael Bechard va nous en donner lecture.

*"Mesdames, Messieurs les membres de l'Assemblée Générale,
En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011 sur :*

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain tels que joints au présent rapport,*
- la justification de nos appréciations,*
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la Loi.*

Les comptes annuels ont été élaborés par le Trésorier. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulés ainsi que la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain à la fin de cet exercice."

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code du commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la Loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels."

Cabinet AURECCA, Représenté par Loïc BELLATON

Commissaire aux comptes associés

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

LG	JMB

Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

DELIBERATION D'ASSEMBLEE : 25 JUIN 2012

Objet : **BUDGET EXECUTE**

Ce budget exécuté 2011 :

- a reçu un avis favorable de la commission des finances du 8 juin 2012,
- a été soumis pour approbation à l'assemblée générale du 25 juin 2012.

Ce rapport est annexé au compte rendu.

L'Assemblée,

- **Vu l'exposé de Dominique CAUQUY, Trésorier,**
- **Vu l'avis de la Commission des Finances,**
- **Vu le rapport Spécial du Président sur les marchés,**
- **Vu le rapport du Commissaire aux Comptes,**

après examen et échanges d'observations et après en avoir délibéré approuve le budget exécuté 2011.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus36
- Nombre de Membres en exercice36
- Nombre de Membres présents22
- Nombre de voix pour22
- Nombre de voix contre 0
- Nombre d'abstentions 0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Original signé

Louis GIREAU
Secrétaire

Original signé

Jean-Marc BAILLY
Président